



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional normal :

N° NV510 - 21 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Agence régionale de santé (ARS)

201618-0025 - ARRETE n° 2016-14 portant fermeture de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) de l'antenne de Puteaux et extension de la zone d'intervention de l'ESA de l'antenne de Sèvres relevant du Service de Soins Infirmiers à Domicile Croix Rouge Française (SSIAD CRF)

201620-0008 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-008 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201618-0025

Signé le lundi 18 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE n° 2016-14 portant fermeture de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) de l'antenne de Puteaux et extension de la zone d'intervention de l'ESA de l'antenne de Sèvres relevant du Service de Soins Infirmiers à Domicile Croix Rouge Française (SSIAD CRF)

ARRETE n° 2016- 14

portant fermeture de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) de l'antenne de Puteaux et extension de la zone d'intervention de l'ESA de l'antenne de Sèvres relevant du Service de Soins Infirmiers à Domicile Croix Rouge Française (SSIAD CRF).

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3 et suivants,
- VU** le Code de la Santé Publique ;
- VU** le Code de la sécurité sociale ;
- VU** le Code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU** la décision de la Directrice de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie fixant le montant des dotations régionales limitatives de dépenses mentionnées à l'article L.314-3-II de code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'avis de l'appel à projet lancé par l'ARS Ile-de-France du 1^{er} septembre au 31 octobre 2011 pour la création d'ESA à domicile pour la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
- VU** le résultat de l'avis de classement de la commission régionale de sélection du 8 février 2012 ;
- VU** l'arrêté n° 2010-245 du 29 décembre 2010 portant regroupement des autorisations de service de soins à domicile pour personnes âgées des Hauts-de-Seine détenues par la Croix Rouge Française et création de trois ESA ;
- VU** l'arrêté n° 2012-99 du 23 avril 2012 précisant la zone d'intervention de l'ESA des antennes de Clamart, Puteaux et de Sèvres du SSIAD CRF ;
- VU** le courrier de Mme GABIOU, Directrice SSIAD CRF, du 16 juillet 2015 par lequel elle renonce à poursuivre la gestion de l'ESA de l'antenne de Puteaux à compter du 1^{er} septembre 2015 et sollicite l'extension de la zone géographique d'intervention de l'ESA de l'antenne de Sèvres ;

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par l'ESA depuis 2013 en termes d'activités (taux d'occupation de 30%) et de partenariat,

CONSIDERANT

qu'il sera opérée par l'ARS à la reprise de la dotation soins allouée à l'ESA au 1^{er} septembre 2015, date de fermeture des places.

Cette reprise s'effectuera comme suit :

- au prorata temporis en 2015
- de la totalité de dotation à compter du 1^{er} janvier 2016,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La fermeture des 10 places de l'ESA de l'antenne de Puteaux est effective à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 :

La zone géographique d'intervention de l'ESA de l'antenne de Sèvres est étendue aux communes de Marnes la Coquette, Vaucresson et Garches.

ARTICLE 3 :

La capacité totale du SSIAD de la Croix Rouge Française des Hauts-de-Seine est ramenée à 440 places réparties de la manière suivante :

- 412 places personnes âgées
- 8 places personnes handicapés
- 20 places d'équipes spécialisées Alzheimer (10 places sur le SSIAD de Châtenay-Malabry et 10 places sur le SSIAD de Sèvres).

ARTICLE 4:

Les caractéristiques du gestionnaire sont enregistrées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Numéro FINESS du gestionnaire : 750721334
Code statut juridique : 61
Adresse du gestionnaire : Croix Rouge Française
98 rue Didot
75694 PARIS Cedex 14

ARTICLE 5 :

Les caractéristiques du SSIAD de la Croix Rouge Française des Hauts-de-Seine sont enregistrées dans le FINESS de la façon suivante :

Identification de l'établissement principal :

- **SSIAD CRF 92**

Adresse : 36 rue des Roses – 92160 ANTONY
N° FINESS : 920004298
Code catégorie d'établissement : 354
Code catégorie discipline d'équipement : 358
Code type activité : 16
Code catégorie clientèle : 700 (personnes âgées)
Code catégorie clientèle : 436 (Alzheimer)
Code MFT : 9
Capacité autorisée : 60 places

Pour l'ensemble du SSIAD CRF 92 :

- capacité autorisée : **440 places** dont 20 places d'équipes spécialisées Alzheimer, 8 places personnes handicapées et 412 places personnes âgées dépendantes (dont 60 places sur la commune d'Antony)

Identification des antennes :

- **SSIAD de Châtenay-Malabry**
Adresse : 42 rue Henri Barbusse – 92290 Châtenay-Malabry
N° FINESS : 920 813 938
Capacité autorisée : 45 places dont 3 places PH et 10 places d'équipes spécialisées Alzheimer
- **SSIAD de Clamart**
Adresse : 84 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart
N° FINESS : 920 814 571
Capacité autorisée : 35 places
- **SSIAD de Clichy**
Adresse : 39, rue du Landy – 92110 Clichy
N° FINESS : 920 804 739
Capacité autorisée : 60 places
- **SSIAD de Fontenay-aux-Roses**
Adresse : 2 boulevard de la République – 92260 Fontenay-aux-Roses
N° FINESS : 920 814 589
Capacité autorisée : 45 places
- **SSIAD d'Issy-les-Moulineaux**
Adresse : 11 rue Vaudétard – 92130 Issy-les-Moulineaux
N° FINESS : 920 812 906
Capacité autorisée : 55 places
- **SSIAD de Puteaux**
Adresse : 35 Rue Bernard Palissy – 92800 Puteaux
N° FINESS : 920 011 228
Capacité autorisée : 35 places dont 5 places PH
- **SSIAD de Sèvres**
Adresse : 19, avenue de l'Europe – 92310 Sèvres
N° FINESS : 920 804 093
Capacité autorisée : 45 places dont 10 places d'équipes spécialisées Alzheimer
- **SSIAD de Villeneuve-la-Garenne**
Adresse : 196 boulevard Gallieni – 92390 Villeneuve-la-Garenne
N° FINESS : 920 804 689
Capacité autorisée : 60 places

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;

ARTICLE 7 :

La Déléguée territoriale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et du Département des Hauts-de-Seine ainsi qu'au Bulletin Officiel du Département des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris le 18 janvier 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201620-0008

Signé le mercredi 20 janvier 2016

Agence régionale de santé (ARS)

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-008 PORTANT AUTORISATION DE
GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON
TITULAIRE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2016-008
PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
APRES LE DECES DE SON TITULAIRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-9, L.5125-21, R.4235-51, R5125-39 et R.5125-43 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/362 du 31 décembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU la demande déposée le 20 janvier 2016 par Monsieur Samir DJAZOUL, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise 54, Avenue de la Liberté à MAISONS-ALFORT (94700) suite au décès de son titulaire ;
- VU l'acte de décès n° 19 ayant constaté le décès de Monsieur Thuan Hung HO le 20 janvier 2015 ;
- VU le courrier de Madame Marie VO, ayant-droit de Monsieur Thuan Hung VO, nommant Monsieur Samir DJAZOUL gérant de l'officine sise 54, Avenue de la Liberté à MAISONS-ALFORT (94700) ;
- VU le contrat de gérance en date du 19 janvier 2016 conclu entre Madame Marie VO, représentant de la succession et Monsieur Samir DJAZOUL, pharmacien ;
- CONSIDERANT que Monsieur Samir DJAZOUL justifie être inscrit au tableau de la Section D de l'Ordre des pharmaciens ;
- CONSIDERANT que Monsieur Samir DJAZOUL n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;
- CONSIDERANT que le contrat par lequel les ayants-droit de Monsieur Thuan Hung VO confient la gérance de l'officine à Monsieur Samir DJAZOUL est conclu pour une durée de deux jours et prendra fin le 22 janvier 2016 à 0 heure;

ARRETE

- ARTICLE 1er : Monsieur Samir DJAZOUL, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise 54, Avenue de la Liberté à MAISONS-ALFORT (94700), suite au décès de son titulaire.
- ARTICLE 2 : La présente autorisation cessera d'être valable le 22 janvier 2016, à 0h.
- ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 20 janvier 2016

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur du Pôle ambulatoire
et services aux professionnels de santé,

signé

Pierre OUANHNON